



RÈGLEMENT DU « CAPOSS TRAIL & BIKE 2015 »

Organisé par LE CAPOSS ET LA VILLE DE LA POSSESSION

DATE : Samedi 07 MARS 2015

LIEU : Place Festival – Stade Bois-Rouge (La Possession)

DISTANCE : 10km Trail – 10km VTT

NATURE : X-Duathlon

CATEGORIES CONCERNEES : Junior – Senior – Vétéran, licenciés ou non.

Article 1 : Organisation.

Le Club d'Athlétisme de La Possession organise le Samedi 07 mars 2014 le CAPOSS TRAIL AND BIKE 2015. Cette course est inscrite au calendrier officiel de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et pourra se courir en individuel ou par équipe de deux (un équipier pour le trail et l'autre équipier pour le VTT).

Article 2 : Définition de l'épreuve.

Le CAPOSS TRAIL & BIKE 2015 est une course courte de montagne enchaînée à une épreuve de VTT dans les rues et sur les sentiers de La Possession ; de la Place festival de la Possession de 51 m à 465 m d'altitude au stade synthétique de la Ravine à Malheur (Bois-Rouge).

Article 3 : Conditions générales.

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

L'organisateur décline toute responsabilité quand aux accidents pouvant survenir au non-respect de ce règlement.

D'autre part, toute perte et dégradation ne sera en aucun cas imputé à la responsabilité de l'organisation.

Article 4 : Certificat médical.

Un certificat médical datant de moins d'un an attestant la non contre-indication à la pratique des disciplines enchaînées (VTT et Course en montagne) « **en compétition** » devra être fourni à l'inscription pour les non-licenciés. Pour les licenciés FFT, la licence seule suffit.

Article 5 : Conditions d'admission et droits d'inscription.

- Cette compétition est ouverte aux catégories : junior (né en 1993) à vétéran 4 (né en 1941), licenciés et non-licenciés ;
- les frais d'inscription pour la course : 25 euros et 40 euros par équipe;
- L'assistance médicale sera constituée d'une équipe de deux médecins et d'ambulanciers ;
- Tout compétiteur doit se munir d'un casque homologué et de gants adaptés à la pratique du VTT ainsi que d'un matériel de réparation ;
- Les coureurs doivent s'équiper de leur VTT personnel, aucun VTT ne sera fourni par l'organisation ;
- Le parcours VTT s'adresse à des cyclistes confirmés ;
- Toute inscription doit être confirmée par courrier avec le règlement par espèce ou chèque à l'ordre du CAPOSS au 37 Bis rue Jean Albany, 97419 La Possession ;
- La remise des dossards se fera sur le stade de Sainte-Thérèse de 15H à 19H le Mercredi 04 Mars 2015 et le jour de la course de 5H30 à 6H30 au départ ;
- Les inscriptions seront arrêtées à 300 coureurs.

Article 6 : Le parcours.

Le Samedi 07 Mars 2015, rendez-vous à tous les participants à la place festival de la Possession après avoir déposé leurs véhicules et VTT à la Ravine à Malheur dès 5h30 du matin.

Des navettes de bus les conduiront au départ prévu pour 7H00.

ATTENTION : DERNIERE NAVETTE POUR LE DEPART A 6H30 à la Ravine à Malheur

Horaire des navettes : 5H45 et 6H15.

Départ des coureurs : 7H00.

- TRAIL : 10km
- VTT : 10km

Article 7 : Récompenses.

- Les 3 premiers au scratch homme et femme et les récompenses ne sont pas cumulables ;
- Les trois premiers de chaque catégorie ;
- Les 6 premières équipes seront récompensées.

Article 8 : Ravitaillement.

Un petit-déjeuner sera offert le matin à partir de 5H30 pour les compétiteurs sur le stade de la Ravine à Malheur.

Sur le parcours : 3 ravitaillements composés d'eau, sel, sucre, oranges, et sirop.

A l'arrivée : une collation sera proposée aux finishers.

Article 9 : Renseignements.

Par TEL au **0262449809** de **08h30** à **11h45** du **lundi** au **vendredi** ;

Par mail : **caposs.974@orange.fr**

